

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00165
Numéro SIREN : 452 260 847
Nom ou dénomination : EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2019 sous le numéro de dépôt 1941

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

EXPERTIS CFE AUDIT & CONSEIL
2 ALLEE D'EVRY
Technopole Nancy Brabois CS 60132
54603 VILLERS LES NANCY CEDEX

V/REF :
N/REF : 2004 B 165 / 2019-B-1941

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 21/02/2019,

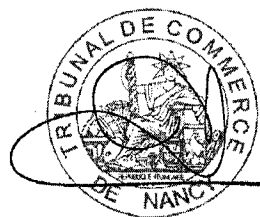
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/08/2018.

Concernant la société

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société anonyme à conseil d'administration
2 allée d'Evry Technopole de Nancy Brabois
54600 Villers-les-Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-1941 le 01/03/2019
R.C.S. NANCY 452 260 847 (2004 B 165)

Fait à NANCY le 01/03/2019,
LE GREFFIER ASSOCIE

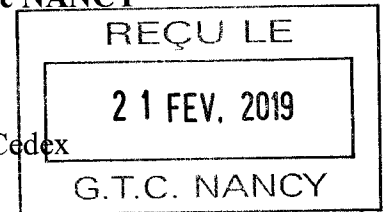


Villers les Nancy, le 20 février 2019

**GREFFE du TRIBUNAL de
COMMERCE de NANCY**

Cité Judiciaire
B.P. 30108

54003 NANCY Cedex



ok CAC

SG/MJD

Objet : **EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES**
452 260 847 RCS NANCY

Monsieur le Greffier,

Vous trouverez ci-joint, les documents sociaux concernant la Société citée en référence et relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, à savoir :

- Résolution d'affectation du résultat
- Comptes Annuels
- Rapport du Commissaire aux Comptes

Nous vous saurions gré de bien vouloir faire parvenir le récépissé de dépôt au cabinet :

EXPERTIS CFE Audit et Conseil
Technopôle de Nancy Brabois
CS 60132
54603 VILLERS les NANCY Cedex.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Sylvie GATTO
Responsable juridique

GR

P.J. : Chèque bancaire d'un montant de 45.73 €

Désignation de l'entreprise		SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12				
Adresse de l'entreprise		2 Allée d'Evry 54600 VILLERS LES NANCY		Durée de l'exercice précédent*		8				
Numéro SIRET*		4 5 2 2 6 0 8 4 7 0 0 0 1 0		Néant		<input type="checkbox"/>				
				Exercice N clos le,		31/08/2018				
				Brut		Amortissements, provisions				
				1		2				
						Net				
						3				
Capital souscrit non appelé		(I) AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	Pour copie certifiée conforme Le Président					
		Frais de développement *	CX	CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG						
		Fonds commercial (1)	AH	AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO						
		Constructions	AP	AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU						
		Immobilisations en cours	AV	AW						
		Avances et acomptes	AX	AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT						
		Autres participations	CU	CV				7 530 914		7 530 914
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				242 497		242 497
		Autres titres immobilisés	BD	BE						
Prêts		BF	BG	8 752		8 752				
Autres immobilisations financières*		BH	BI							
TOTAL (II)		BJ	BK	7 782 163		7 782 163				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM						
		En cours de production de biens	BN	BO						
		En cours de production de services	BP	BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS						
		Marchandises	BT	BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	355 038	24 892	330 146			
		Autres créances (3)	BZ	CA	176 878		176 878			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE						
	Disponibilités	CF	CG	142 064		142 064				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 468		6 468				
	TOTAL (III)	CJ	CK	680 449	24 892	655 557				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	CO	1A	8 462 613	24 892	8 437 721			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR				
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 765 802)	DA		2 765 802
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		350 399
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		313 189
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		3 553 634
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		704 644
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		37 632
		TOTAL (I)	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		349 143
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		276 332
	Dettes fiscales et sociales	DY		83 427
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		3 336
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		180
	TOTAL (IV)	EC		712 418
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		8 437 721
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		712 418
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	846 602	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	846 602	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	600 669	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	2 357	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	24 892
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	627 919
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	218 683
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	586 223	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)					GP	586 223
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	3 083	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)					GU	3 083
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	583 140
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	801 824

Désignation de l'entreprise		SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	97 180	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 432 827	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	728 182	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	704 644	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Pour copie certifiée conforme,
Le Président

Comptes Annuels

2018

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 8 437 721 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 704 644 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 696 046	77 365		7 773 411
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 752			8 752
Immobilisations financières	7 704 798	77 365		7 782 163
ACTIF IMMOBILISE	7 704 798	77 365		7 782 163

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 789 635 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	242 497		242 497
Prêts	8 752		8 752
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	355 039	355 039	
Autres	176 879	176 879	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 468	6 468	
Total	789 635	538 386	251 249
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	96 692
Total	96 692

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 765 802,00 euros décomposé en 31 252 titres d'une valeur nominale de 88,50 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	37 633			37 633
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	37 633			37 633
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 712 419 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 332	276 332		
Dettes fiscales et sociales	83 427	83 427		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	352 480	352 480		
Produits constatés d'avance	180	180		
Total	712 419	712 419		
(**) Dont envers les associés	349 143			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	276 332
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	1 550
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 387
DIVERS - CHARGES À PAYER	1 533
Total	280 802

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	6 468		
Total	6 468		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	180		
Total	180		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 1 300 euros.

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société Anonyme
au capital de 2 765 802 euros
Siège social : 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS
54600 VILLERS LES NANCY
452 260 847 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 FEVRIER 2019

Pour copie certifiée conforme,
Le Président

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018 s'élevant à 704 644,36 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	704 644,36 euros
Auquel s'ajoute :	
Un prélèvement sur le compte de la réserve légale de	36 609,00 euros
Pour former des sommes distribuables S'élevant ainsi à	741 253,36 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 22,40 euros par action	700 000,00 euros
Le solde	41 253,36 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 594 887,99 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 223,98 euros,

- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 699 776,02 euros.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2016 : Néant

Exercice clos le 31 août 2017 : 700 000 euros

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 223,98 euros,

- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 699 776,02 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 février 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président du
Conseil d'Administration

JEAN-CHRISTOPHE AUBERT

I.E.P. Paris

Expert-Comptable
Inscrit au Tableau de
l'Ordre de Lorraine



Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Nancy

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Société Anonyme

Au capital de 2 765 802 €

Siège social : 2 Allée d'Evry – Technopôle de Nancy Brabois
54600 VILLERS LES NANCY

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes de l'exercice arrêtés
au 31 août 2018

JEAN-CHRISTOPHE AUBERT

I.E.P. Paris

Expert-Comptable
Inscrit au Tableau de
l'Ordre de Lorraine



Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Nancy

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Société Anonyme

au capital de 2 765 802 euros

Siège social : 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS
54600 VILLERS LES NANCY

RCS NANCY 452 260 847

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **Sur les comptes arrêtés au 31 août 2018**

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 19 de vos statuts, il m'appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application des articles R. 225-30 et R. 225-57 du Code de Commerce, il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du même code.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Dirigeants concernés : tous

Nature et objet : sous-traitance

Modalité : Votre Conseil a précédemment autorisé la signature d'une convention de sous-traitance avec sa mère, la S.A.R.L. EXPERTIS 2G. Dans le respect de ces dispositions, je vous informe que la sous-traitance prise en charge dans les comptes clos au 31 août 2018 s'élève à 246 992,84 €.

Dirigeants concernés : tous

Nature et objet : sous-traitance

Modalité : Votre Conseil a précédemment autorisé la signature d'une convention de sous-traitance avec sa fille, la S.A. EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL. Dans le respect de ces dispositions, je vous informe que la sous-traitance prise en charge dans les comptes clos au 31 août 2018 s'élève à 302 288,98 €.



Dirigeants concernés : tous

Nature et objet : sous-traitance

Modalité : Votre Conseil a précédemment autorisé la signature d'une convention de sous-traitance avec sa fille, la **S.A. FIGEC**. Dans le respect de ces dispositions, je vous informe que la sous-traitance prise en charge dans les comptes clos au 31 août 2018 s'élève à **9 980,23 €**.

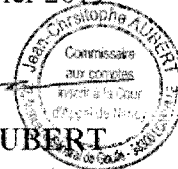
Dirigeants concernés : tous

Nature et objet : sous-traitance

Modalité : Votre Conseil a précédemment autorisé la signature d'une convention de sous-traitance avec sa mère, la **S.A.R.L. EXPERTIS 2M**. Dans le respect de ces dispositions, je vous informe que la sous-traitance prise en charge dans les comptes clos au 31 août 2018 s'élève à **6 471,00 €**.

Lunéville, le 31 janvier 2019

Jean-Christophe AUBERT
Commissaire aux Comptes



JEAN-CHRISTOPHE AUBERT

I.E.P. Paris

Expert-Comptable
Inscrit au Tableau de
l'Ordre de Lorraine



Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Nancy

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Société Anonyme
au capital de 2 765 802 euros
Siège social : 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS
54600 VILLERS LES NANCY

RCS NANCY 452 260 847

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Sur les comptes annuels arrêtés au 31 août 2018

Assemblée Générale du 18/02/2019

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 31/08/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables, changements comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et aux méthodes de dépréciation et de provision dans le cadre de la nouvelle réglementation comptable.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes précitées et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application.

Estimations comptables :

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant les estimations comptables, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou



résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

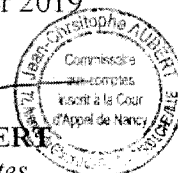
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Lunéville, le 31 janvier 2019

Jean-Christophe AUBERT
Commissaire aux Comptes



Signature numérique
de M JEAN-
CHRISTOPHE
AUBERT
Date : 2019.02.18
09:57:32 +0100

Bilan

ACTIF	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 773 411		7 773 411	7 696 046
Prêts	8 752		8 752	8 752
Total	7 782 163		7 782 163	7 704 798
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	365 039	24 892	330 147	295 731
Fiat, Taxes sur le chiffre d'affaires	46 056		46 056	37 759
Autres créances	130 823		130 823	1 169 854
Divers				
Disponibilités	142 064		142 064	223 333
Charges constatées d'avance	8 468		8 468	6 022
Total	680 450	24 892	655 558	1 702 698
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	8 462 613	24 892	8 437 721	9 407 496



Bilan

PASSIF	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
*CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	2 765 802	2 765 802
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	350 399	350 399
Réserve légale	313 189	276 560
Autres réserves	3 553 635	3 558 064
Résultat de l'exercice	7 04 644	7 32 179
Provisions réglementées	37 633	37 633
Total	7 785 307	7 720 858
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Total		
*DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	349 143	1 389 449
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 332	226 651
Etat, Impôts sur les bénéfices	13 162	18 658
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	66 878	66 740
Autres dettes fiscales et sociales	1 387	1 371
Dettes fiscales et sociales	83 427	88 769
Autres dettes	3 336	2 070
Produits constatés d'avance	180	
Total	712 419	1 846 838
TOTAL PASSIF	8 437 721	9 407 496

Compte de résultat

	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	%	du 01/09/17 au 31/08/17 8 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue	846 602	100,00	622 045	100,00	-86 465	-9,27
CHIFFRE D'AFFAIRES	846 602	100,00	622 045	100,00	-86 465	-9,27
Total	846 602	100,00	622 045	100,00	-86 465	-9,27
CONSUMMATION MISES & MAT						
Total	846 602	100,00	622 045	100,00	-86 465	-9,27
MARGE SUR MISES ET MAT						
Total	1	1	1	1	0	0,00
PRODUITS						
Autres produits	1		1			35,67
Total	1	1	1	1	0	35,67
CHARGES						
Autres achats et charges externes	600 670	70,95	397 363	63,88	4 595	0,77
Impôts, taxes et versements assimilés	2 357	0,28	1 632	0,26	-91	-3,72
Amortissements et provisions	24 892	2,84	24 892			
Autres charges	1		1		-1	-49,33
Total	627 920	74,17	399 016	64,15	29 396	4,91
RESULTAT D'EXPLOITATION	218 682	25,83	223 030	35,85	-115 361	-34,63
Produits financiers	586 224	69,24	601 786	96,74	-316 455	-35,06
Charges financières	3 083	0,36	17 950	2,89	-23 842	-88,56
Résultat financier	583 140	68,88	583 835	93,86	-292 613	-33,41
RESULTAT COURANT	801 824	94,71	806 865	129,71	-406 474	-33,75
Charges exceptionnelles			6		-9	-100,00
Résultat exceptionnel	-6	-0,00	-6	-0,00	9	-100,00
Impôts sur les bénéfices	97 180	11,48	74 680	12,01	-14 840	-13,25
RESULTAT DE L'EXERCICE	704 644	83,23	732 179	117,71	-393 624	-35,84



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 8 437 721 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 704 644 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence	7 696 046	77 365		7 773 411
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	8 752			8 752
- Prêts et autres immobilisations financières	7 704 798	77 365		7 782 163
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	7 704 798	77 365		7 782 163

Notes sur le bilan

Notes sur le bilan

Actif circulant

Capitaux propres

Etat des créances

Composition du capital social

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 789 635 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Capital social d'un montant de 2 765 802,00 euros décomposé en 31 252 titres d'une valeur nominale de 88,50 euros.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	242 497		242 497
Prêts	6 752		6 752
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	355 039	355 039	
Autres	176 879	176 879	
Capital souscrit - appelé, non versé	6 466	6 466	
Charges constatées d'avance			
Total	789 635	538 386	251 249
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	96 692
Total	96 692

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix	37 633			37 633
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	37 633			37 633
Repartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 712 419 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont : Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 332 83 427	276 332 83 427		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes Autres dettes (**)	352 480 180	352 480 180		
Produits constatés d'avance				
Total	712 419	712 419		
(**) Dont envers les associés	349 143			



Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	276 332
ASSOCIES - INTERETS COURUS	1 560
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	1 387
DIVERS - CHARGES A PAYER	1 533
Total	280 802

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6 468		
Total	6 468		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	180		
Total	180		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 1 300 euros.

